



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 6 JUIN 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le 6^e jour du mois de **JUIN**, de l'an **DEUX MILLE QUATORZE**, à l'endroit habituel des sessions.

SONT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Rollande Rouleau, Wayne Stratton, Frances Bonenfant, André-Jean Bédard et Guy Ouellet.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire *Philippe Dutil*.

La greffière par intérim, Me Karine Duhamel, est également présente, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il n'y a aucune personne dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE (1.0)

Monsieur le maire Philippe Dutil souhaite la bienvenue aux membres de son conseil et à l'assemblée et déclare l'ouverture de la séance. Il est 15 h. Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation au plus tard 24 heures avant la tenue de la séance conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*.

2.0

2014-06-6970

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

CONSIDÉRANT QUE l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que, lors d'une séance extraordinaire, on ne peut prendre en considération que les affaires spécifiées dans l'avis de convocation, sauf si tous les membres du conseil sont alors présents et y consentent.

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil sont présents et qu'ils consentent tous, sans exception, à ce que deux sujets soient ajoutés à l'ordre du jour malgré que l'avis de convocation n'en fasse pas mention;

Il est proposé par Wayne Stratton

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et que les sujets suivants soient ajoutés à celui-ci à savoir :

- 3.0 Ratification d'une entente intervenue entre la Ville et le directeur général
- 4.0 Nomination d'une directrice générale par intérim
- 5.0 Renouvellement du contrat de travail de la greffière par intérim
- 6.0 Embauche de M. Luc Grenier à titre de chef d'équipe du département des travaux publics
- 7.0 Amendement à la résolution 2014-06-6495 concernant l'ordonnance à la greffière par intérim de vendre les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 6 JUIN 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

3.0
2014-06-6971

Ratification d'une entente intervenue entre la Ville et le directeur général (3.0)

CONSIDÉRANT QUE suite à des discussions entre la Ville et le directeur général, ceux-ci en sont venus à une entente de principes et qu'il est opportun de la ratifier;

*Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Guy Ouellet
Et résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la Ville et le directeur général ratifient ladite entente, laquelle est classée au dossier de l'employé.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville ladite entente avec le directeur général.

ADOPTÉE

4.0
2014-06-6972

Nomination d'une directrice générale par intérim (4.0)

CONSIDÉRANT QUE le directeur général sera absent pour une période prolongée en raison de son congé de paternité;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé de Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil désigne Me Karine Duhamel, greffière par intérim, pour exercer les fonctions de directrice générale par intérim en l'absence du directeur général.

ADOPTÉE

5.0
2014-06-6973

Renouvellement du contrat de travail de Me Karine Duhamel à titre de directrice générale et de greffière par intérim (5.0)

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de la Ville avec Me Karine Duhamel, à titre de greffière par intérim doit être renouvelé;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat en assemblée de travail et que la signature d'un nouveau contrat de travail à durée déterminée est approprié;

*Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Wayne Stratton
Et résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil renouvelle le contrat de travail avec Me Karine Duhamel, à titre de directrice générale et de greffière par intérim pour une durée déterminée, le tout, conformément aux dispositions de la politique salariale et du contrat de travail, lequel est classé au dossier de l'employée. Le montant de la dépense est approprié à même les postes budgétaires concernés.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice générale et greffière par intérim à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat de travail avec Me Karine Duhamel.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 6 JUIN 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

6.0
2014-06-6974

ADOPTÉE

Embauche de M. Luc Grenier à titre de chef d'équipe du département des travaux publics (6.0)

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de procéder à l'embauche d'un chef d'équipe du département des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'un comité d'embauche a rencontré des candidats en entrevue et que leur choix s'est arrêté sur M. Luc Grenier ;

CONSIDÉRANT QU'une proposition sur les conditions et modalités d'emploi, conforme à la politique salariale en vigueur, a été soumise au candidat et que celui-ci l'a accepté;

Il est proposé par Wayne Stratton

Appuyé par André-Jean Bédard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil nomme et embauche M. Luc Grenier, à titre de chef d'équipe du département des Travaux publics, le tout, conformément aux modalités d'emplois discutées et acceptées par les parties, lesquelles sont décrites au contrat de l'employé, déposé à son dossier. Le montant de la dépense est approprié à même les budgets concernés.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale par intérim à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat de travail avec M. Luc Grenier.

ADOPTÉE

7.0
2014-06-6975

Amendement à la résolution 2014-06-6495 concernant l'ordonnance à la greffière par intérim de vendre les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie (7.0)

CONSIDÉRANT QUE la trésorière désire apporter des changements à l'état dressé en date du 2 juin 2014, lequel indiquait les immeubles de la Ville de Stanstead sur lesquels les taxes imposées des années 2014 et antérieures n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

CONSIDÉRANT QUE la trésorière souhaite ajouter trois (3) propriétés à la liste des immeubles ou terrains à être vendus pour non paiement de taxes en tout ou en partie;

Il est proposé par André-Jean Bédard

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le conseil amende la résolution 2014-06-6495 afin que trois (3) propriétés y soient ajoutées et que le conseil demande à la greffière par intérim de vendre les immeubles décrits dans l'**Annexe A**, joint aux présentes, sur lesquels les taxes imposées des années 2014 et antérieures n'ont pas été payées, en tout ou en partie, en y ajoutant les intérêts et les pénalités s'y appliquant et tout autres frais permis par la *Loi*.

ADOPTÉE

7.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (5.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et rappelle que les questions doivent traiter exclusivement des sujets prévus à l'ordre du jour.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 6 JUIN 2014**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR
INTÉRIM

8.0

2014-06-6976

LEVÉE DE LA SÉANCE (6.0)

Il est proposé par André-Jean Bédard

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE les sujets ayant tous été traités, la séance extraordinaire soit levée. Il est 15 h 22.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

**M. Philippe Dutil,
Maire**

**Me Karine Duhamel,
Greffière par intérim**